

Offre spéciale PROFITEZ D'UN MOIS GRATUIT du 16 septembre au 20 novembre 2026 inclus

DE QUOI S'AGIT-IL ?

APRIL vous offre 1 mois gratuit sur www.april.fr :

**1 mois offert sur votre cotisation
complémentaire santé du particulier et professionnelle
pour toute nouvelle souscription en ligne
conclue entre le 16 septembre et le 20 novembre 2026 inclus**

Cette réduction sera directement appliquée sur votre appel de cotisation le 1^{er} mois plein suivant la prise d'effet du contrat.

LES PRODUITS CONCERNÉS

● Santé du Particulier

- APRIL Tranquillité Santé
- APRIL Santé Peps
- APRIL Vita Santé

● Santé du Professionnel

- Santé TNS APRIL
- Santé TNS Start APRIL

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour les produits de la gamme « Santé du Particulier », la réduction est accessible aux adhérents qui remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

- exerçant une activité non salariée
- âgés de plus de 58 ans
- exerçant dans la Fonction Publique d'Etat / Hospitalière / Territoriale
- ayant le statut de Frontalier Suisse (c'est-à-dire ayant leur résidence principale en France mais exerçant sur le territoire Suisse)
- exploitants agricoles

Contrats gérés par APRIL Santé Prévoyance, co-conçus et assurés par :

QUATREM, Société du groupe Malakoff Humanis : APRIL Tranquillité Santé, Santé TNS APRIL

Viasanté Mutuelle : APRIL Santé Peps.

AÉSIO Mutuelle : APRIL Vita Santé

PREPAR IARD : Santé TNS START APRIL

